

MARCHÉS PUBLICS

EXE 10

AVENANT N° 2

Version 3 du 22/08/2025

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Départemental EAU 47
Bat B - 997 avenue du Docteur Jean Bru
47031 AGEN Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

NALDEO
265 rue de la découverte
31670 LABEGE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :
Mission de maîtrise d'œuvre- Réhabilitation de châteaux d'eau et de réservoirs d'eau potable sur le territoire syndical - Lot 2 Secteur Est
Contrat n° 031-2017-L2
- Date de la notification du marché public : 07/09/2017
- Durée d'exécution du marché public :
 - 17 semaines au total des missions
- Montant initial du marché public (avec Avenant n°1) :
 - Taux de rémunération : **7.86%**
 - Montant HT : **25 518.32 € HT**
 - Montant TTC : **30 621.98 € TTC.**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

1. **Mission complémentaire pour la reprise des études Projet :**

L'avenant n°2 a pour objet une actualisation des dossiers PRO des 2 ouvrages de Cancon BS et Pujols Petit tour suite aux études AVP et PRO réalisés en 2019 et 2022.

Dans ce cadre, il est proposé d'actualiser les pièces techniques et graphique du PRO actuel permettant au Syndicat de poursuivre les missions suivantes.

- la réalisation des visites des ouvrages des 2 sites (lors des vidanges)
- l'actualisation et la reprise des plans PRO
- l'actualisation et la reprise des chiffrages (DPGF)
- Réservoir de Pujols : l'intégration cana de vidange /TP au projet et tracé
- 1 réunion de présentation des PRO actualisés et reprises éventuelles

La réalisation de cette reprise des projets de CANCON et PUJOLS implique une modification du programme du contrat dû notamment au vieillissement des installations depuis les dernières études. Une revalorisation des honoraires de la mission de base sera actée par avenant sur la base du nouveau montant prévisionnel des travaux engagé par le maître d'œuvre dans la reprise de ses études Projet multiplié par le taux de rémunération ($C_1 \times t$).

2. L'insertion d'une clause de variation des prix :

Ce contrat a été passé en prix ferme non actualisable et non révisable alors que les conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations ont fortement évoluées (Covid, inflation due à la guerre en Ukraine, etc.) depuis la date d'établissement du prix initial arrêté au mois de mars 2017.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'introduire une clause de variation afin de permettre une juste rémunération du titulaire.

L'article 3.3 du CCAP, est remplacé par la rédaction suivante :

« 3.3 - Modalité de variation des prix

La révision des prix est applicable périodiquement uniquement sur les prestations de la mission témoin. La périodicité de la mise en œuvre de la révision suivra, l'avancement de chaque élément de mission la mission témoin suivant la périodicité de l'échéancier prévu à l'article 4.2.1 du CCAP.

L'index ING du mois d'exécution (Im) considéré de l'élément de mission est déterminé de la façon suivante :

Pour la mission témoin :

AVP	Mois de commencement de la mission AVP indiqué dans l'ordre de service délivré par le Maître d'Ouvrage au Maître d'œuvre
PRO	Mois de commencement de la mission PRO indiqué dans l'ordre de service délivré par le Maître d'Ouvrage au Maître d'œuvre
DCE	Mois de commencement de la phase DCE de la mission ACT indiqué dans l'ordre de service délivré par le Maître d'Ouvrage au Maître d'œuvre
RAO	Mois de remise par le Maître d'œuvre du dernier rapport d'analyse des offres validé par le Maître d'ouvrage
Dossiers de marchés	Mois de remise des éléments du ou des marchés de travaux par le Maître d'œuvre
VISA	Mois de commencement de la phase de préparation des travaux indiqué dans l'ordre de service délivré par Maître d'œuvre au titulaire du marché de Travaux
DET	La périodicité de la mise en œuvre de la révision suivra l'exécution mensuelle des travaux.
OPR	Mois de la date d'accusé de réception par le Maître de l'ouvrage du procès-verbal des opérations préalables à la réception.
DOE	Mois de la date d'accusé de réception par le Maître de l'ouvrage de la remise du Dossier des Ouvrages Exécutés
Levée de Réserves	Mois de la date d'accusé de réception par le Maître de l'ouvrage du procès-verbal des levées de réserves
GPA	Mois de la date de fin du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages

AR Prefecture

047-254702491-20250917-25_092_D7AU
Reçu le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025
Prix révisé = Prix initial du marché * CR
 $CR = 0,85 * I1/I1 + 0,15$

où
i1 = indice 1711010 - Index divers de la construction - ING - Ingénierie - Base 2010 en vigueur au mois d'exécution prévu au présent article. L'échéancier des paiements doit impérativement être respecté sans quoi la demande de paiement sera rejetée.
I1 = indice 1711010 - Index divers de la construction - ING - Ingénierie - Base 2010 en vigueur au mois de mars 2017

Le coefficient de révision des prix s'applique sur l'entièreté de la mission témoin.

Le prix de la mission complémentaire « Reprise des études Projet » est ferme.

Cette clause de révision ne s'appliquera pas sur les phases de missions ayant déjà été réglés (AVP-PRO)

3. Autres

Toutes les autres dispositions du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Les montant de reprise de la phase PRO est présentée ci-après :

Détails missions	Montant
Visites (2 sites)	968,00 €
Repise plans PRO	880,90 €
Reprise chiffrages	1 550,40 €
Présentation PRO actualisés et reprises	775,20 €
TOTAL € HT	4 174,50 €
TVA 20%	834,90 €
TOTAL TTC	5 009,40 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **4 174 .50 €**
- Montant TTC : 5009.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16.36 %.

Nouveau montant du marché public - Forfait de rémunération définitif :

Taux de rémunération	T	=	7,86 %
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	C ₀	=	533 500,00 € HT
Forfait définitif de rémunération	C₀ x t + P	=	25 518.32 € HT
Mission complémentaire reprise des études	P	=	4 174,50 € HT
Total rémunération			29 692.82

AR Prefecture

047-254702491-20250917-25_092_D-AU
 Reçu le 19/09/2025
 Publié le 19/09/2025

T.V.A. (20 %)	=	5 938,56	€
T.T.C.	=	35 631.38	€

Ce forfait de rémunération est décomposé en 3 opérations :

Réservoir Haut service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 267 400 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	Taux de répartition	Montant en €/HT
AVP	21.9	4 602.86
Total forfait définitif		4 602.86 € H.T.

Réservoir Bas service sur la commune de CANCON (Part enveloppe = 121 300 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de répartition	Montant en €/HT
Mission de base	100%	
AVP	21.9%	2 087.99
PRO	10.1%	962.95
ACT	16.3%	1 554.07
VISA	5.1%	486.24
DET	44.2%	4 214.11
AOR	2.4%	228.82
Sous-total Mission de base		9 534.18
<i>Mission complémentaire : Reprise étude PROJET (Forfait définitif)</i>		<i>2 087.25</i>
Total forfait définitif		11 621,43 € H.T.

Réservoir Petit Tour sur la Commune de PUJOLS (Part enveloppe = 144 800 € HT) Rémunération définitive du Maître d'œuvre		
Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de répartition	Montant en €/HT
Mission de base	100%	
AVP	21.9	2 492.50
PRO	10.1	1 149.51
ACT	16.3	1 855.15
VISA	5.1	580.45
DET	44.2	5 030.53
AOR	2.4	273.15
Sous-total Mission de base		11 381.28 € H.T.
<i>Mission complémentaire : Reprise étude PROJET (Forfait définitif)</i>		<i>2 087.25</i>
Total forfait définitif		13 468,53

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution du marché:

L'avenant a une incidence sur la durée du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

La durée de reprise des études PRO est de 4 semaines pour chaque opération.

AR Prefecture

047-254702491-20250917-25_092_D-AU

Reçu le 19/09/2025 • Réservoir haut service de la commune de CANCON (inchangé)

Publié le 19/09/2025

AVP

5 semaines

• Réservoir bas service de la commune de CANCON

AVP 5 semaines

PRO 4 semaines

DCE 2 semaines

RAO 2 semaines

Dossiers de marchés 2 semaines

DOE 2 semaines

Reprise PRO 4 semaines

• Réservoir Petit Tour de la commune de PUJOLS

AVP 5 semaines

PRO 4 semaines

DCE 2 semaines

RAO 2 semaines

Dossiers de marchés 2 semaines

DOE 2 semaines

Reprise PRO 4 semaines

Nouvelle durée d'exécution du marché public :

- 21 semaines au total des missions

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

À AGEN, le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur